



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Pôle**  
**Civisme et Citoyenneté**  
Académie de Poitiers

Monsieur Laurent Marien, IA-IPR,  
Réfèrent académique Mémoire et Citoyenneté  
Coordonnateur du Pôle civisme et citoyenneté  
à

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants en collège, en lycée général et  
technologique et en lycée professionnel

S/c de mesdames les proviseures et messieurs les  
proviseurs, mesdames les principales et messieurs les  
principaux, mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs

Poitiers, le 04/10/2019

**Objet : Concours contribuant à l'éducation à la citoyenneté et au parcours citoyen  
des élèves - année 2019-2020**

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne

Madame, Monsieur,

L'éducation à la citoyenneté, inscrite dans les programmes d'enseignement, structurée et mise en cohérence dans [le parcours citoyen de l'élève](#), reste une mission forte de l'Ecole.

**Pôle civisme et citoyenneté**

Affaire suivie par  
Laurent Marien, IA-IPR,  
Pôle civisme et citoyenneté

Les concours scolaires sollicitant les différentes dimensions de la citoyenneté peuvent permettre de travailler à ce dessein d'une manière différente, par le biais de projets individuels ou collectifs, ou simplement de valoriser de ce qui a déjà été entrepris ou réalisé. Beaucoup offrent la possibilité de croiser plusieurs parcours éducatifs (le PEAC ou les parcours SANTE et AVENIR au cours du travail conduit.

Courriel  
[laurent.marien@ac-poitiers.fr](mailto:laurent.marien@ac-poitiers.fr)  
[pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr](mailto:pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr)

Un concours peut être, bien entendu, l'occasion de construire le cycle 3 ou la liaison collège-lycée, de travailler de manière progressive les compétences en croisant les disciplines, de valoriser des productions dans le cadre d'échanges et de rencontres entre différentes classes. Eduscol propose une page plus fournie encore, consacrée aux [événements et concours](#) permettant aux élèves de travailler sur les notions de citoyenneté, d'égalité, de discriminations.

Laurent Marien, IA-IPR,  
06 12 24 20 19

Pôle civisme et citoyenneté  
05.16.52.65.39

Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers cedex

Le [Pôle civisme et citoyenneté](#) reste à votre écoute pour vous conseiller ou accompagner les projets que vous aurez à cœur de mettre en œuvre pour et par les élèves.

Laurent MARIEN, IA-IPR  
Réfèrent Mémoire et Citoyenneté  
Coordonnateur du Pôle civisme et citoyenneté

**Cc** : Mesdames et messieurs les DASEN de l'Académie, Cabinet du Recteur

## 1 - PETIT JOURNAL DU PATRIMOINE

La fédération Patrimoine-Environnement, avec le partenariat du magazine Arkéo Junior, de l'Association des Journalistes du Patrimoine et de la société Kléber-Rossillon, organise un concours scolaire ayant pour but de sensibiliser les élèves au patrimoine, de les initier aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi qu'au métier de journaliste.

Le thème de l'édition 2020 est « **L'arbre et le bois dans tous leurs états** ». Ce thème comprend deux volets complémentaires : le naturel, avec l'arbre et la forêt et le culturel avec l'utilisation du bois. Les classes pourront ainsi traiter de sujets extrêmement variés. Quelques pistes : arbres remarquables, arbres historiques, forêts, allées d'arbres... Mais aussi les professions liées au bois : charpentiers, menuisiers, ébénistes, marqueteur, tonnelier... Sans oublier les objets patrimoniaux : charpentes, coques de bateau, moulins, mobiliers...

Les élèves, avec leur professeur, sont invités à réaliser un petit journal de 4 pages au cours de l'année scolaire 2019-2020. Une maquette fournie par les organisateurs leur sert de modèle. Le petit journal peut être produit dans le cadre ou non d'un dispositif de l'Éducation nationale (classe du patrimoine, classe à projet artistique et culturel, EPI, etc.) ou bien dans le cadre des temps d'activités périscolaires. Le [Pôle civisme et citoyenneté](#) vous livre le règlement, le bulletin d'inscription ainsi qu'une fiche de renseignement sur le concours.



## MEMOIRES ET COMMEMORATIONS

### 2 – LES « BULLES DE MEMOIRE »

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) et le Musée de l'Ordre de la Libération reconduisent, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, le concours « **bulles de mémoire** », concours de « **bandes dessinées** », à l'attention des collégiens et des lycéens.

L'ambition n'est pas tant de dessiner la guerre que de dessiner sur la guerre, par la construction d'une réflexion scénarisée, d'un message à faire passer et par l'élaboration rigoureuse d'une bande dessinée. Si à chaque édition, la guerre est le décor et le contexte d'une histoire invitant l'auteur sur un thème relatif aux souvenirs de combattants ordinaires, anonymes, l'histoire peut se dérouler aussi bien pendant la guerre (souvenir immédiat) qu'après la guerre (souvenir à court, moyen ou long terme). Ce peut être un événement, une rencontre, un sentiment ou encore un traumatisme ; à partir de là, les participants sont libres de réaliser l'histoire de leur choix.

Les participants sont invités pour cette cinquième édition 2019-2020, à réfléchir sur le thème suivant « **S'engager pour la République** »

Quels conflits peuvent être le théâtre de votre histoire ?

- La Première Guerre mondiale ;
- La Seconde Guerre mondiale ;
- Les guerres de décolonisation en Indochine et en Afrique du Nord ;
- Les théâtres d'opérations extérieures ;

L'histoire peut mettre en lumière un événement, une rencontre, un sentiment (amitié, peur, courage), un traumatisme, etc. À partir de là, les participants sont libres de réaliser l'histoire de leur choix.

A lire sur [le Pôle civisme et citoyenneté](#)



### 3 – LE CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION

Pour cette année 2019-2020, le thème du concours est « **1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister** ». Le jury national a formulé trois propositions de problématiques peuvent se dégager de l'étude du thème 2020 : « L'effondrement et le sursaut : les silences et les refus. », « Le sens d'une résistance française : l'appel et le salut. » et « La France, l'Europe, le Monde : résister après la défaite. »

Cette approche correspond au plan de la brochure pédagogique nationale élaborée par l'ensemble des partenaires du CNRD dont la réalisation est coordonnée, cette année, par la Fondation de la Résistance.

Le règlement du concours est en ligne sur [Eduscol](#). Vous pouvez profiter d'une ressource précieuse sur le site de Canopé, consacrée intégralement au CNRD : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>

**Attention : Les élèves sont inscrits par leur chef d'établissement auprès des services de la DASEN, avant le vendredi 31 janvier 2020 pour les établissements situés sur le territoire français.**

A lire sur le site du [Pôle civisme et citoyenneté](#)

Depuis plus de vingt ans, sous l'égide du Fonds Social Juif Unifié, le Fonds [Annie et Charles Corrin](#) décerne un [Prix pour l'Enseignement de l'Histoire de la Shoah](#).

Parrainé par le Ministère de l'Éducation nationale, ce prix de 2 000 euros, récompense une initiative pédagogique visant à développer, innover, enrichir grâce notamment aux nouvelles technologies, l'étude et l'enseignement de cet événement singulier de l'histoire de l'Humanité.

Des travaux portant sur le thème de la Shoah réalisés pendant l'année 2018-2019 ou les années précédentes pourront être présentés au jury.

Vous trouverez sur le site consacré à ce prix [le règlement du concours](#) et [l'inscription en ligne](#), possible dès à présent par internet et jusqu'au **16 novembre 2019**.

A lire sur le [Pôle civisme et citoyenneté](#)



## 5 - LA FLAMME DE L'EGALITE – SESSION 2020

Nous souhaitons attirer votre attention sur le lancement de la 5<sup>ème</sup> édition du concours national « La Flamme de l'égalité » qui porte sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage et s'inscrit bien entendu dans le cadre du « parcours citoyen ». Ce concours s'inscrit donc pleinement dans [les objectifs de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République](#), du [plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme](#), ainsi que dans la mise en place du [parcours citoyen](#) tel qu'il est précisé par la circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016, parue au BOEN du 23 juin 2016.

Pour la cinquième édition du concours, le thème reste inchangé : « **Devenir libre** »

Les projets réalisés dans le cadre de la thématique inciteront les élèves à entreprendre un travail d'histoire et de mémoire et à mener une réflexion sur les combats pour la liberté, l'égalité et le statut de citoyen, de 1794 à nos jours. Les travaux pourront également sortir du contexte socio-historique français et interroger les liens entre abolition et citoyenneté dans d'autres régions du monde.

La participation à ce concours peut amener à un projet intercycles et interdégradés, elle pourra nourrir un ou plusieurs des quatre parcours éducatifs et pédagogiques mis en place (citoyen, artistique et culturel, santé, avenir).

Les enseignant.e.s qui souhaitent participer avec leur classe ont jusqu'au **10 mars 2020** pour présenter un projet autour de la thématique : « **Devenir libre** ». Les productions devront ainsi porter une réflexion sur l'histoire et les effets des abolitions, depuis la première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1794 jusqu'à nos jours. Les travaux pourront s'étendre en outre aux différentes régions du monde et ne pas concerner exclusivement le territoire national. Les modalités de cette nouvelle édition sont expliquées dans le règlement que vous trouverez sur le site du [Pôle civisme et citoyenneté](#).

## 6 – APPELS A PROJETS DU MINISTERE DES ARMEES



3 Appels à projets de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées auprès des établissements scolaires offrant l'opportunité aux enseignants d'une véritable approche pluridisciplinaire

### [Appel à projets : l'engagement militaire de Charles de Gaulle 1914-1945](#)

À l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'Appel du 18 juin, la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées lance un appel à projets pour l'année scolaire 2019 2020 auprès des établissements scolaires, des associations et collectivités locales, sur **l'engagement militaire de Charles de Gaulle 1914-1945**.

### [Appels à projet : Paysages en guerre, paysages de guerre](#)

**Le paysage en guerre engendre le "paysage de guerre"**, c'est à dire tel qu'il est laissé, reconstruit, mis en mémoire, réaménagé ou reconverti après le conflit. Le paysage de guerre pose explicitement la question de la mémoire des conflits contemporains. L'entretien des paysages comme lieux de mémoire, leur valorisation, leur dimension mémorielle, commémorative et pédagogique les conséquences environnementales et humaines de l'affrontement, sont autant de problématiques contemporaines. La découverte d'un paysage de guerre, espace vide de toute trace historique ou au contraire élevé au rang de haut lieu de la mémoire nationale, est une fenêtre ouverte sur l'histoire qui s'y est déroulée.

### [Appel à projets : Reporters de guerre](#)

A l'occasion notamment des commémorations du 75<sup>e</sup> anniversaire des débarquements et de la Libération.

Les appels à projets de l'année en cours sont disponibles sur la plateforme d'enseignement de défense ["Educ@def"](#)



L'objectif de ce concours est de permettre aux élèves d'appréhender, par une réflexion et un travail collectifs, les grands principes sur lesquels est fondée notre République.

Ce concours offre l'occasion de donner une meilleure visibilité aux initiatives nombreuses qui sont prises dans les écoles pour transmettre aux élèves les valeurs qui sont au cœur du projet de société qui rassemble tous les Français. Depuis 2017, ce concours s'adresse aux élèves des cycles 3 (CM1, CM2, 6ème) et 4 (5ème, 4ème et 3ème) des écoles et collèges publics et privés sous contrat.

Les travaux pourront s'appuyer sur l'intégralité ou sur une partie d'un texte fondateur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou sur un principe ayant valeur constitutionnelle en France. Les élèves pourront également s'exprimer sur les principes considérés comme principes fondamentaux reconnus par les Lois de la République (liberté d'association, droits de la défense, liberté de conscience, etc.).

Vous retrouverez les informations nécessaires sur le site du [Pôle civisme et citoyenneté](#), notamment le formulaire d'inscription à envoyer avant le 22 novembre à l'adresse : [laconstitution.dgesco@education.gouv.fr](mailto:laconstitution.dgesco@education.gouv.fr) (passée cette date les inscriptions tardives seront toujours possibles mais examinées au cas par cas) **avec copie** au [réfèrent mémoire et citoyenneté de l'académie](#).



### 9/10 – « 180 SECONDES POUR LES DROITS DE L'HOMME » ET PLAIDOIRIES DES LYCEENS SUR LES DROITS DE L'HOMME - SESSION 2020

Le concours « [180 secondes pour les droits de l'homme](#) » est organisé par Le Mémorial de Caen. Les candidats doivent dénoncer une situation d'atteinte aux droits de l'homme, oralement et en 180 secondes. L'utilisation limitée d'accessoires ainsi **qu'une mise en scène originale, théâtralisée, mimée, musicale ou sous forme de poème seront valorisées**.

Le concours est ouvert à tous les collégiens de 4ème et 3ème de la France métropolitaine. Le concours est ouvert également aux collégiens pratiquant la langue des signes. Les candidats peuvent concourir seuls ou par équipe de deux candidats maximum.

Les établissements doivent remplir la fiche d'inscription « 180 secondes pour les droits de l'Homme » et la retourner par mail à l'adresse suivante [concours180secondes@memorial-caen.fr](mailto:concours180secondes@memorial-caen.fr) avant le **16 janvier 2020 minuit**.

A lire sur le [Pôle civisme et citoyenneté](#)



Dans la même veine, le [concours de plaidoires des lycéens sur les droits de l'homme](#). Les candidats doivent rédiger une plaidoirie illustrant une situation d'atteinte aux droits de l'Homme. **Clôture des inscriptions le 6 novembre 2019**. [A lire sur le Pôle civisme et citoyenneté](#)

## EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION

### 11 – PLAIDOIRIES DES LYCEENS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le [concours Terre'Eau Fertile](#), soutenu par AgroParisTech et son BDE AgroParisTech, est destiné à tous les **lycéens** de France métropolitaine. Il a pour but de susciter leur **réflexion autour de problématiques environnementales d'actualité**, en les amenant à élaborer une plaidoirie autour d'un sujet de leur choix.

L'envoi d'une synthèse présentant la réflexion sur un enjeu environnemental doit se faire avant le **15 novembre 2019**. [A lire sur le Pôle civisme et citoyenneté](#)



### 12 – L'OPERATION JEUNES REPORTERS POUR L'ENVIRONNEMENT – SESSION 2020

Au croisement de l'EDD et de l'Education aux médias et à l'information (EMI), l'opération Jeunes Reporters pour l'environnement offre aux élèves l'opportunité d'expérimenter le journalisme en enquêtant sur un sujet local de développement durable et sur les solutions existantes ou en devenir.



Les projets présentés au jury doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des [objectifs de développement durable](#) définis en 2015 par les pays membres de l'ONU. Le règlement du concours ainsi que le formulaire d'inscription sont accessibles depuis [le site des Jeunes reporters pour l'Environnement](#).

A suivre sur le [Pôle civisme et citoyenneté](#)



La Région Nouvelle-Aquitaine devrait diffuser en partenariat avec les rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers, deux appels à projets à destination des lycées sur la biodiversité et le développement durable. Nous vous tiendrons informés de ces opérations.

Retrouvez le « **GUIDE PRATIQUE ACADEMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES QUATRE PARCOURS EDUCATIFS** » sur le [Pôle civisme et citoyenneté](#).

## POUR MEMOIRE...



Pour mémoire, il est toujours possible de solliciter une subvention auprès de la Commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP) pour des projets touchant les thèmes d'études suivants :

Dans ce cadre, les projets présentés à la CICP doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- la **mémoire des conflits contemporains** (période allant de 1870 à nos jours, OPEX - opérations militaires extérieures de la France - comprises) ;
- le **patrimoine des armées** (patrimoine immobilier, lieux de mémoire, musées, archives écrites, audiovisuelles et musicales, instruments scientifiques et armements, etc.) ;
- l'**éducation à la citoyenneté** et le **lien armée-jeunesse** (à travers par exemple la visite d'unités militaires, le partage d'expériences sur les métiers de la défense, une participation aux cérémonies commémoratives locales ou nationales, etc.)

Cette demande de subvention est téléchargeable sur le site du [Pôle civisme et citoyenneté](#) et les sites internet des ministères :

- des armées : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>
- de l'éducation nationale: <http://eduscol.education.fr>
- de l'agriculture et de l'alimentation : <http://www.chlorofil.fr>

Le cas échéant, je vous invite à remplir le document et à compléter le dossier avec les pièces demandées avant de renvoyer le dossier complet numérisé au secrétariat des IPR ([ipr@ac-poitiers.fr](mailto:ipr@ac-poitiers.fr)) à l'attention du **Référent Mémoire et Citoyenneté**.

Une fois l'avis de l'autorité académique porté, le dossier complet sera adressé directement à la CICP par le secrétariat des IPR qui vous enverra également une copie du dossier.

\* \* \*